



Droit du travail

Par Saphirelfi

Actuellement en Cdi 35 heures dans un cabinet medical

Je suis au chômage partiel depuis mars

Je viens de trouver un cabinet medical qui souhaiterait m'engager dans de meilleures conditions

j'ai un contrat de travail avec un preavis d'un mois mais mon employeur m'avait fait signer un contrat moral pour un preavis de deux mois

Qu'est ce que je risque si je ne fais qu'un preavis d'un mois